

COMMUNE DE VASSELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 21 mars 2023 à 19h00

L'an deux mille vingt-trois, le 21 mars, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de VASSELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Centre Socioculturel de Vasselay (suite aux travaux à la Mairie et l'accord de la Préfecture du Cher en date du 23 novembre 2022), sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 17/03/2023

Nombre de conseillers présents : 11

Affichage convocation : 17/03/2023

Nombre de conseillers votants : 13

Présents : Jean-Luc LEGER, Maire – Emilie BIGRAT, 1^{ère} adjointe – Cyril GRILO, 2^{ème} adjoint – Florence PETITJEAN, 3^{ème} adjointe – Bertrand FLOURET – Gaëlle FAUCARD – James PETITJEAN – Roselyne CRETIN – Séverine REY – Corinne CHABANNE – Nadine EUDE-COULON.

Absents excusés : Tony DALLOIS ayant donné pouvoir à Emilie BIGRAT – Michel AUDEBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc LEGER.

Absents : David TAUBAN – Loïc NOBILET.

Florence PETITJEAN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 21 mars 2023 ouverte.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Procès-Verbal séance du 03 mars 2023
- Intervention de M. DEBAIN : Présentation du SIVY et du projet de travaux à la Fontaine de Cierge
- Révision des tarifs de location du Centre Socioculturel
- Indemnité du Conseiller Municipal délégué
- Présentation du programme du Comice Agricole 2023
- Participation financière de la commune au Comice Agricole
- Questions diverses.

- M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 mars 2023. Il est adopté à l'unanimité.

- **Présentation du SIVY et du projet de travaux à la Fontaine de Cierge**

Présentation générale des activités et missions du SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre) par M. Gilles BENOIT, le Président :

- En bref, le SIVY gère plus de 1 000 km de cours d'eau dans son périmètre défini.
- Les projets qui lui sont confiés sont en accord avec les préconisations et exigences environnementales.

Présentation du projet Fontaine de Cierge par M. DEBAIN :

- Après plusieurs avant-projets, M. DEBAIN présente celui qui permet de conserver un point d'eau communal dénommé « mare » et de restaurer le lit de rivière « Annain ».
- Les pré-études et consultations des entreprises sont abouties et les travaux pourraient rapidement débuter (mi 2023) et sont financés intégralement par le SIVY et ses partenaires (Agence de l'Eau, Région et Département).

- **Révision des tarifs de location du Centre Socioculturel – Délibération n° 2023 15**

M. le Maire présente la nouvelle grille des tarifs (tableau en annexe) de location du Centre Socioculturel et propose d'appliquer ces tarifs à compter du 03 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces tarifs.

- **Indemnité du Conseiller Municipal délégué – Délibération n° 2023 16**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 mars 2023 fixant les indemnités de fonctions du maire et des adjoints,

Vu le budget communal,

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus, qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

M. le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un conseiller municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 4 abstentions

Décide, avec effet au 21 mars 2023, une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué suivant :

M. James PETITJEAN, conseiller municipal délégué à l'environnement, à la gestion du personnel si Mme Emilie BIGRAT empêchée et à la gestion du marché communal par arrêté municipal du 20 mars 2023

Fixe le taux à 5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

- **Présentation du programme du Comice Agricole 2023**

Le Comice Agricole 2023 approche à grands pas. L'organisation communale requiert un nombre non négligeable de volontaires.

M. le Maire propose de rechercher avec l'aide du comité d'Organisation une formule qui permettrait à Vasselay de rejoindre l'état d'avancement des communes participantes.

- **Participation financière au Comité d'organisation du Comice Agricole 2023 – Délibération n° 2023 17**

Considérant que le Comité d'organisation du Comice du canton de St Martin d'Auxigny demande une participation financière aux communes d'un montant de 1,50 € par habitant pour l'organisation du Comice 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 1 abstention :

Décide de verser une subvention de 2 302,50 € au Comité d'organisation du Comice de St Martin d'Auxigny

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2023.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

→ Mme Nadine EUDE-COULON informe le conseil qu'elle a pris contact avec la REINE du COMICE ; reine sortante de VASSELAY ; et que cette dernière sera bien présente pour les événements prévus par le COMICE 2023.

→ Mme Gaëlle FAUCARD fait remarquer au conseil que le panneau de signalisation STOP à Jou est de nouveau à terre.

→ Mme Emilie BIGRAT tient à ce que les administrés soient informés que la décharge sauvage qui s'amoncèle au pont de la rocade en construction à Ivry revient de la responsabilité du Département et non de la commune. Un article sera créé pour Facebook et le Vasselay en Bref.

→ M. le Maire demande au conseil de réfléchir sur une demande émanant de l'association 30 millions d'amis concernant la stérilisation des chattes errantes : Demande de soutien pour la gestion des chats libres.

→ Mme Roselyne CRETIN demande s'il est possible de trouver une solution pour l'Allée des Pâturaux afin que chaque maison ait un numéro d'attribué et non une continuité de l'alphabet pour un chiffre (Ex : 1A 1B 1C etc ...).

→ Mme Gaëlle FAUCARD informe le conseil qu'un courrier devrait arriver concernant une demande de subvention de la part de « CAP Biodiversité » afin de soutenir le fonctionnement de l'Hôpital sauvage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Le Maire,



Jean-Luc LÉGER



La Secrétaire de séance,



Florence PETITJEAN